

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 8 janvier 2015, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CRETY, Maire.

Présents : MM. Jacky CRETY, Lionel HOUZET, Yves TRUCHON, Benjamin WATIER, Bastien PAULAUQUI, Sébastien DOLE,

Mmes Estelle MARIE, Nathalie COMARLOT, Karine NICAISE-DUFLOT, Agnès BOLAND,

Absents excusés : Christophe MACQUART,

Pouvoirs donnés à : Karine NICAISE-DUFLOT par Christophe MACQUART

Secrétaire de séance : Mme Nathalie COMARLOT

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE SALLE DES FETES :

Le Conseil Municipal étudie le 2^{ème} projet proposé par Monsieur Cyril LEDOUX, concernant l'aménagement de la place de l'ancienne salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le projet proposé d'un montant de 78 256.41 €TTC et de faire des demandes de subventions.

ITINERAIRES VTT A CHAUMUZY :

Le Parc naturel régional souhaite créer et remettre à niveau des itinéraires VTT sur son territoire, à cet effet, il souhaite recueillir l'autorisation de passage et de balisage sur les voies et chemins de Chaumuzy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le passage et le balisage sur les voies et chemins de la commune.

VENTE DE BOIS :

Le Maire expose au Conseil que la commune possède une parcelle boisée de peupliers et qu'il serait bon maintenant de couper les arbres et de les vendre.

Le Conseil Municipal est favorable pour la vente des arbres.

REEMPLACEMENT FENETRES LOGEMENT COMMUNAL :

Le Maire explique au Conseil que les fenêtres du logement communal côté jardin sont en bois, simple vitrage et vétuste, il souhaiterait donc les remplacer pour réduire la consommation énergétique. Il donne lecture des devis demandés pour le remplacement de ces fenêtres.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise JANIN d'un montant de 2621.33€TTC.

CONSERVATION DES DOCUMENTS :

Le Maire propose au Conseil l'achat d'une armoire forte ignifugé pour garder en sécurité les registres d'Etat-civil, les registres des délibérations et les registres des arrêtés du Maire qui sont des documents officiels et importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse l'achat d'une armoire forte et demande un devis pour une sauvegarde et l'archivage informatique.

MATERIEL TECHNIQUE :

Le Conseil Municipal décide d'acheter un nettoyeur haute pression pour les divers travaux de nettoyage sur la commune. Il retient le devis de l'Entreprise PM-PRO d'un montant de 2040€TTC.

HUMIDITE LOGEMENT COMMUNAL :

Le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme CIACIEK locataires du logement communal, concernant un problème d'humidité dans la maison.

Le Conseil Municipal décide de faire poser une VMC dans le logement.

DECORATION DE NOEL :

Le Conseil Municipal étudie une nouvelle décoration de Noël pour décembre 2015.

Le Maire,
Jacky CRETY